

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 8833
N/REF : 8/06/2025 0H50 C:001800 I:02226
V/REF : 2135/50005/P01/201

SDC 'Le Perroncel'
C/O REGIE GINDRE S.A.S
3 GDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE
BP 4361
69004 LYON

V/REF.IMM. 5
IMMEUBLE : LE PERRONCEL
29 A 33 BIS, RUE A. PERRONCEL
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N 29/33BIS - GAINES VIDE-ORDURES/CONTAINERS
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme L. HERPAILLER

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 6 NIVEAUX,
1 GAINES VIDE-ORDURES DE 7 NIVEAUX, 2 LOCAUX VIDE-ORDURES, 11 CONTAINERS
DE 240 LITRES ET 11 VIDOIRS.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Juin
et 1er Décembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{--- ICHTrev-TS1' ---})$$

ICHTrev-TS1

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 321,72

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2012	Valeur : 109,4
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur : 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060015

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 2 GVO/Containers/Locaux V.O	2/AN	398,93	199,46
TOTAL H.T.				199,46
T.V.A. a 10,00%				19,94
TOTAL T.T.C.En EURO				219,40

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.